

## Conditions pour l'inscription au 83<sup>ème</sup> Marché-Concours de Delémont qui aura lieu

**Samedi 7 septembre 2019 début du classement dès 9h.00 au manège du Pré-Mochel à Delémont**

- 1) Sont admis : tous les animaux étant en parfaite santé et dont le propriétaire est membre affilié à un syndicat de la vallée de Delémont ou d'Ajoie ou du Clos du Doubs ou membre des jeunes éleveurs du Jura.
- 2) a. chaque propriétaire ou co-propriétaire présentera un « document d'accompagnement pour animaux à onglons ». Les animaux non accompagnés d'un document seront immédiatement renvoyés. Ce document sera remis au propriétaire (ou à l'acheteur éventuel) pour le retour des animaux.  
b. le numéro BDTA de l'exploitation fait fois pour les jeunes éleveurs et les enfants accompagnés d'un veau, le titulaire du no BDTA sera responsable de ses animaux.  
**c. aucun bovin provenant d'un troupeau mis sous séquestre n'est autorisé à participer au Marché-Concours.**  
**d. lors de l'inscription veuillez prendre connaissance de la décision du SCAV en matière de prise de sang pour la lutte contre les épizooties site [www.arcjuexpo.ch](http://www.arcjuexpo.ch). Prise de sang du 8 au 22 août 19. Les frais d'analyse sont pris en charge par la caisse d'épizootie, mais la visite vétérinaire est à la charge de l'exposant. Les analyses doivent être envoyées au laboratoire Cantonal de Fribourg.**  
e. tous les animaux ne répondant pas à la totalité du point 2 seront exclus.
- 3) Un vétérinaire officiel assistera au déchargement et contrôlera les bovins à leur arrivée. Le vétérinaire aura la compétence de refuser animaux qui ne répondent pas au point 2.
- 4) Chaque exposant sera muni du certificat d'ascendance de chaque animal exposé. Exclusion en cas de fraude.
- 5) L'exposant se chargera lui-même de conduire ses bêtes sur le ring.
- 6) Les accidents dus au transport ou lors du concours ne sont pas couverts par l'organisateur.
- 7) Concernant les leurres, prière de se référer au règlement suisse (CTEBS).
- 8) Une cloche pour 2 bêtes exposées et un prix pour une collection (5 bêtes) seront attribués. Le nom et le prénom de l'exposant ou de la copropriété faisant foi.
- 9) Possibilité de traire les vaches sur place. (Il y aura juste des robinets il est donc nécessaire d'avoir son propre matériel. (Pot et griffe) Le lait pourra être repris ou versé dans un tank à lait.
- 10) Clippage pour les génisses est autorisé.
- 11) Finance d'inscription 12 CHF par bête inscrite. Il n'est plus nécessaire d'inscrire des bêtes de réserve, mais pour des questions d'organisation de catégories veuillez venir avec un maximum d'animaux inscrits.
- 12) Toutes les bêtes nées avant le 31 décembre 2018 peuvent être inscrites. Les catégories seront établies selon les inscriptions.

**A partir du 15 juillet 2019, les inscriptions doivent être faites sur le site de l'Arc Expo  
Délai d'inscription le 5 août 2019 à minuit !!!DERNIER DELAI !!!**

**Passé cette date plus aucune inscription ne sera prise en considération.**

Vous trouverez, en annexe, la marche à suivre pour les inscriptions.

Pour plus d'informations :

**Jean-Marc Ribeaud – Derrière Metthiez 22 – 2950 Courgenay – 078 761 65 68**

La soirée des éleveurs aura lieu **le samedi soir 7 septembre 2019** dès 20h.00 au Manège du Pré-Mochel à Delémont.